

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FOREZ EST

Résultats de la consultation - Marché d'assurance (MAPA)
Flotte automobile

Audit, conseil et
assistance à la passation
des marchés publics
d'assurance

PRÉAMBULE

Suite à la résiliation anticipée de son marché d'assurance « flotte automobile » par le précédent assureur, la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FOREZ EST a entrepris une consultation par la voie d'une procédure adaptée pour renouveler son contrat d'assurance Flotte automobile pour 5 années à partir du 1^{er} janvier 2025.

Nous rappelons pour ordre les critères d'appréciation des offres définis dans le règlement de consultation, classés par ordre de priorité décroissant :

- conditions techniques basées sur le respect optimal des conditions définies sur les cahiers des clauses particulières et l'annexe technique de gestion des assurances (coefficient 0,6),
- conditions financières (coefficient 0,4).

1°- Valeur technique : coefficient 0,6 (CT).

Il est précisé aux candidats qu'une note NT sur 10 sera attribuée en fonction des propositions qui seront faites dans l'offre. Les propositions acceptant l'intégralité des dispositions facultatives du CCP et délivrant des conditions de gestion optimales se verront attribuer la note de 10/10. Inversement, les offres s'en éloignant ou ne délivrant pas des conditions de gestion suffisantes se verront retirer des points techniques en fonction de l'importance des observations formulées.

2°- Prix / Conditions financières : coefficient 0,4 (CP).

La note **NP** sera proportionnelle au prix proposé par le candidat. Le meilleur prix se verra attribuer la note la plus élevée, soit 10.

Les notes seront ensuite dégressives proportionnellement à l'offre la plus basse, selon la formule suivante :

$$\left(\frac{\text{Offre la plus basse}}{\text{Offre analysée}} \times 10 \right)$$

3°- Note globale :

La note globale (**N**) du candidat est égale à la somme des produits des notes attribuées multipliées par les coefficients correspondants :

$$N = (NT \times CT) + (NP \times CP)$$

L'offre formulée par le candidat est régulière, acceptable et appropriée. Son analyse figure dans les pages qui suivent.

LOT UNIQUE : FLOTTE AUTOMOBILE

L'assureur actuel est **GLISE / Cabinet PILLIOT** pour un budget annuel s'élevant à **10 067 €**.

Suite à la consultation, la collectivité a reçu une seule offre dont les tarifs figurent sur ce tableau.

ASSUREUR	GARANTIE DE BASE	Option GC 1	TOTAL
	PRIME TTC		
GROUPAMA	16 392,28 €	600,00 €	16 992,28 €

GARANTIES DE BASE :

Responsabilité Civile
Défense et recours
Vol / Incendie avec franchise de 400 € pour les VL et 800 € pour les PL et véhicules spéciaux
Assistance sans franchise avec véhicule de remplacement
Tous Risques avec franchise de 400 € pour les véhicules légers de 0 à 5 ans
Tous Risques avec franchise de 800 € pour les poids lourds et véhicules spéciaux de 0 à 7 ans

GARANTIE OPTIONNELLE : Préposés en mission (GC1)

D'un point de vue technique, cette offre appelle les commentaires suivants :

RESERVES / OBSERVATIONS	COMMENTAIRES	NOTE TECHNIQUE
Garantie responsabilité "circulation"	GROUPAMA prévoit des sous-limitations qui n'étaient pas prévues au CCP : - Faute inexcusable : cette garantie est plafonnée à 3 M€ par année. - Pollution accidentelle : Groupama limite à 1,5 M€ la garantie des dommages causés à l'environnement par un véhicule de la collectivité. - Dommages causés par un incendie : Groupama limite sa garantie à 10 M€. - Dommages immatériels consécutifs : Groupama délivre cette garantie à hauteur de 4M€	-0,10
Garantie responsabilité "fonctionnement"	Elle est accordée à concurrence de 16 M€ pour l'ensemble des dommages avec une sous-limitation de 1,5 M€ pour les dommages matériels et de 155 K€ pour les dommages immatériels consécutifs.	-0,10
Garantie du conducteur	GROUPAMA porte la garantie à 250K€ (contre 150k€ dans le CCP) mais applique un taux d'incapacité minimum de 5% pour faire jouer la garantie.	-0,10
Assistance	GROUPAMA prend en charge les frais de location d'un véhicule de remplacement à concurrence de 100 € par jour, dans la limite de 40 jours maximum en cas d'immobilisation du véhicule. En revanche, cet assureur ne délivre pas de véhicule de remplacement pour les engins de plus de 10 ans.	-0,20
Frais de remorquage, dépannage	L'assureur précise que cette garantie est délivrée à hauteur de 1 500 € pour les véhicules légers et 3 000 € pour les véhicules de +3,5T et les engins, ce qui s'avère suffisant dans la grande majorité des cas.	0
Automaticité de garantie	Tout véhicule doit être déclaré pour être assuré.	-0,10
Gestion	Cet assureur délivre des conditions de gestion des contrats et des sinistres conformes aux intérêts de la collectivité.	0
TOTAL (/10) =		9,40

CONCLUSION

En premier lieu, au regard de son tarif favorable et de son utilité, nous recommandons de retenir la garantie optionnelle **GC1 « préposés en mission »**.

Ensuite, bien que nous regrettions l'absence d'offre concurrente, l'offre proposée par GROUPAMA reste d'un bon niveau technique malgré une légère augmentation tarifaire qui résulte d'une part de la crise profonde que traversent les marchés publics d'assurance depuis 2023 mais aussi par la sinistralité passée de la Communauté de communes.

Ainsi, l'offre présentée par **GROUPAMA** représente la meilleure opportunité pour la collectivité, si bien que nous suggérons de la retenir.



Sarl au capital de 50 000 € - RCS AVIGNON – SIRET 487 785 545 00012 – ORIAS 07028063 - NAF 7022Z - TVA FR00 487 785 545

Exerçant dans le cadre des articles L521-2-II-1-c & L521-2-II-2-a du Code des Assurances sans encaissement de fonds destiné à payer/rembourser des primes/cotisations d'assurance ou à l'indemnisation d'un préjudice/sinistre

Assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L.512-6 R.512-14 & A.512-4 du Code des Assurances

Profession réglementée par les articles 4 & 10 de l'ordonnance 2018-361 du 16/05/2018 ainsi que par l'article 59 de la Loi n° 71-130 du 31/12/1971

Procédure de réclamation : contact@afc-consultants.fr - recours au processus de médiation : lemediateur@cnsa.fr

Sous le contrôle de l'ACPR 4 Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 - Inscription au registre unique tenu par l'ORIAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

043 290065894-20241209-248-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Préfecture de Paris - préfet : 09/12/2024